



Vérification des **bacs** d'hydrocarbures

Les bacs de stockage aériens de liquides inflammables présentent des risques liés à l'éventualité d'une rupture de l'enceinte :

- rupture brusque robe/fond (jonction entre robe et fond, bordure annulaire, tôles composant le fond lui-même),
- rupture « zip » (ouverture verticale suivant une génératrice de la robe du bac).

Bien sûr, les cuvettes de rétention sont censées pallier l'écoulement incontrôlé des liquides en cas de fuite, mais la rupture brusque peut donner lieu à « un effet de vague » que la cuvette de rétention ne pourra contenir. Et le vieillissement des cuves en place accroît la probabilité d'occurrence d'une telle rupture.

Le plus souvent, les conséquences environnementales et le coût de leur prise en charge seraient alors tels que des mesures de prévention raisonnables, compte tenu de l'état de la technique, doivent être mises en œuvre.



*Votre partenaire
en maîtrise des risques*

FP 68 HLAD
02-2009

Ce que dit la réglementation :

Sur le plan réglementaire, la seule obligation formelle de vérification, aujourd'hui, est celle de l'arrêté du 09 novembre 1972, qui stipule que « les bacs d'hydrocarbures à l'exception des fuels lourds, doivent être soumis à une visite décennale en vue de vérifier leur étanchéité ».

Néanmoins, un accident récent a amené le MEEDDAT à éditer « une note de doctrine générale » (Référence BRTICP/2008-514/CBO, du 15/10/2008) selon laquelle la rupture d'un bac doit être décrite dans les études de dangers et **l'exploitant doit mettre en place des « garanties raisonnables sur les modalités (...) de surveillance/maintenance de ses équipements au regard de ces risques ».**



Ce que propose Socotec :

Nos services spécialisés ont constitué une offre complète pour répondre à cette problématique. Les techniques que nous pouvons d'ores et déjà mettre en œuvre pour répondre à votre besoin spécifique sont les suivantes :

- ▶ Contrôle visuel des fonds, robes, soudures.
- ▶ Mesures d'épaisseurs par ultra son des fonds et des robes.
- ▶ Contrôle d'étanchéité des fonds de bacs à la boîte à dépression.
- ▶ Contrôle diélectrique de l'étanchéité des revêtements de fonds de bacs et des robes (pour les bacs revêtus intérieurement).
- ▶ Contrôle magnétoscopique des soudures de liaison robe / fond.
- ▶ Contrôle au scanner magnétoscopique des fonds de bacs (recherche de corrosion localisée sous le bac).

www.socotec.fr

- ▶ Contrôle ACFM des soudures de liaisons robes / fond (les défauts recherchés sont sensiblement ceux qui sont détectés par contrôle magnétoscopiques, mais ici, sans préparation de surface).
- ▶ Contrôle géométrique des robes et des fonds des bacs (vérifier les déformations en charge ou à vide), vérifier les tassements de terrains, les oblicités de robes, les ovalisations de robes.
- ▶ Contrôle par calcul par éléments finis de la stabilité des bacs déformés ou dont l'assise a bougé.
- ▶ Contrôle sismique des appuis au sol des bacs (détection de cavité).

Nous sommes ainsi à votre écoute pour une proposition de vérification adaptée à vos bacs de stockage, en vue de prévenir les risques d'une rupture.



SOCOTEC

3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Téléphone : 01 30 12 80 00
Fax : 01 30 12 82 61